

095-219503943-20221219-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 19-12-2022

Publication le : 19-12-2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an **DEUX MIL VINGT ET DEUX** le **16 DECEMBRE** à 20 heures. Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Luciole de Méry-sur-Oise, sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Pierre-Edouard EON (+1) Maire, Alexandre DOHY, Marie-Claude CRESPIAN, Rémi DU PELOUX, Laurence BARTHELEMI (+1), Hubert MARCHAIS, Catherine GAUTIER, Bernard RIO, Jean-Marc PECQUEUX, Eric LEMAIRE, Audrey MERI, Audrey LYS, Dominique DE GOUSSENCOURT, Chantal AMICEL, Grégory CROZZOLO, Marie-France HOFFMANN, Pascal FRANCK, Frédérique BACQUET, Eric LEROYER, Patrice RENARD, Elodie TEIXEIRA, Denis DE GOUSSENCOURT, Nathalie JOUNEAU, Jérôme DURIEUX, Maureen VAN RENSBERGEN, Frédéric LEGIEMBLE, Stéphane IMBERT formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

Stanislas BARTHELEMI représenté par Laurence BARTHELEMI
Sandrine CROZAT représentée par Pierre-Edouard EON

Madame Dominique DE GOUSSENCOURT est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

DATE DE CONVOCATION :

9 décembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE :	29
PRESENTS :	27
VOTANTS :	29

Objet : Débat d'Orientations budgétaires 2023

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à la Loi, l'examen du budget doit être précédé d'un Débat d'Orientation Budgétaire.

Vu l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) modifiant les articles L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Considérant que le Débat d'Orientation Budgétaire doit faire l'objet d'un rapport qui donne lieu à un débat et qu'il doit être acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote,

Après avis de la commission Finances, affaires générales et intercommunalité du 7 décembre 2022,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité :

PREND ACTE de la présentation du rapport sur le Débat d'Orientation Budgétaire 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Méry-sur-Oise, le 16 décembre 2022

La secrétaire de séance,



Dominique DE GOUSSENCOURT
Dominique DE GOUSSENCOURT
Conseillère municipale

Le Maire,



Pierre-Edouard EON
Pierre-Edouard EON
Vice-Président du conseil départemental
du Val d'Oise

Rapport sur les orientations budgétaires 2023

Ce rapport d'orientations budgétaires présente les grandes lignes du budget 2023 sur la base des évaluations de l'atterrissage de l'exercice 2022. Les recettes sont évaluées selon les éléments connus du contexte national et local et des éléments de la Loi de Finances pour 2023 connus au moment de l'élaboration de ce rapport. Cette projection constitue une tendance que l'adoption du compte administratif 2022 viendra préciser. Ce document répond également aux exigences du décret n°2016-841 du 24 juin 2016. Un focus est donc réalisé sur la masse salariale et sur les caractéristiques de l'encours de dette.

I Une année 2022 marquée par la crise économique et un résultat de clôture important.

I-1 Contexte économique :

Une année 2022 marquée par une situation socio-économique particulière. Les années 2020-21 ont été fortement impactées par la crise sanitaire avec une baisse historique du PIB en France. En 2021, la situation est restée fragile, avec plusieurs vagues d'urgence sanitaire ayant entraîné une limitation des déplacements et de l'activité économique. L'année 2022 devait être celle de la reprise et d'une tension inflationniste post Covid. La tension inflationniste qui se constate en cette fin d'année autour de 7 % est la résultante tant de la crise sanitaire que de l'impact de la crise ukrainienne. Cette tension a des répercussions directes sur les budgets communaux.

Toutes les grandes familles de charges que comptent les budgets des collectivités enregistrent une pression supérieure à 5% : les fournitures alimentaires, les matières premières, les salaires (avec la hausse du point d'indice), les taux d'intérêts. Les hausses vont jusqu'à 400%, voire 500% pour l'énergie. Avec des conséquences lourdes sur la gestion du patrimoine immobilier : écoles, crèches, équipements sportifs... Or, au sein des charges d'exploitation de ce patrimoine, on trouve des dépenses énergétiques et des coûts salariaux liés à l'entretien ou au nettoyage. De l'autre côté, les recettes progressent beaucoup moins vite, provoquant un effet ciseau. Au total, la capacité d'épargne des communes sera affectée au minimum de 20 à 30%.

I-2 Une exécution prévisionnelle de l'exercice 2022, reflet d'une année marquée par les conséquences de la crise.

DEPENSES					RECETTES						
Chapitre		réalisé 2020	réalisé 2021	RREJU 2022 (BP + DMs)	REALISE PROJETE AU 31/12/2022 (CIRIL au 29/11/22)	Chapitre		réalisé 2020	réalisé 2021	RREJU 2022 (BP + DMs)	REALISE PROJETE AU 31/12/2022 (CIRIL au 29/11/22)
011	Charges à caractère général	2 851 047,25	2 969 797,34	3 742 646,52	3 274 878,18	002	Résultat de fonctionnement reporté	2 453 649,54	2 986 043,08	2 504 651,17	2 504 651,17
012	Charges de personnel et assimilé	6 634 705,79	6 625 868,63	6 935 000,00	6 935 000,00	70	Produits des services	891 711,34	964 808,06	1 186 408,00	1 021 697,54
014	Atténuations de produits	44 085,82	42 980,32	48 805,00	48 805,00	73	Impôts et taxes	8 907 981,90	9 033 467,20	9 460 684,00	9 600 000,00
65	Autres charges de gestion courante	524 730,07	555 408,31	665 324,36	631 522,96	74	Dotations, subventions, participations	3 075 428,63	3 390 600,96	2 768 978,00	2 922 575,53
66	Charges financières	824 236,22	759 747,18	786 273,99	748 340,01	75	Autres produits de Gestion courante	372 105,78	401 620,50	376 692,00	441 070,46
67	Charges exceptionnelles	12 311,14	33 817,85	26 547,00	23 541,17	77	Produits exceptionnels	76 554,57	369 519,98	3 000,00	97 688,39
68	dot. Aux provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	28 964,00	28 964,00	78	Reprise sur provisions	10 000,00	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	370 323,74	0,00	013	Atténuations de charges	136 976,97	62 386,76	92 585,00	133 547,69
023	Virt à la section d'investissement	0,00	0,00	3 278 356,56	0,00			0,00			
042	Opérations d'ordre (section à section)	389 470,49	503 440,91	510 757,00	516 173,30	042	Opérations d'ordre (section à section)	0,00	0,00	0,00	0,00
		11 280 586,78	11 491 060,54	16 392 998,17	12 207 224,62			15 924 408,73	17 208 446,54	16 392 998,17	16 721 230,78
	Soldes (rec - dép)	4 643 821,95	5 717 386,00	0,00	4 514 006,16		sans 002				

D'après les estimations à fin novembre sur les réalisés de l'année 2022 il ressortirait un solde de **fonctionnement de l'ordre de 4.5 M € (5.7 M € en 2021)**. Ceci au vu des éléments suivants :

- Des charges générales en hausse : il s'agit de la reprise du cours normal des dépenses pré-covid avec un premier effet de l'inflation sur certaines dépenses : prestations techniques, contrat nettoyage....
- Une hausse de la masse salariale en raison de la hausse du point d'indice, de la revalorisation du smic.
- Des recettes en cohérence avec les prévisions malgré une baisse sur les recettes de service ce au vu de la légère baisse de fréquentation sur le temps de midi et les temps extra-scolaires. (à confirmer d'ici le budget ?).
- Des droits de mutation toujours dynamiques qui devraient abonder la section de 100 k € de plus que les prévisions.
- Des recettes « exceptionnelles » : remboursements des sinistres 2022 (vols, accidents..) et des accidents de travail. Et une dotation exceptionnelle de 194 k € au titre de la compensation de la TH.

Cet excédent va permettre de couvrir le déficit d'investissement 2022 avec ses restes à réaliser sur 2023.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022			
LIBELLE	PREVU	REALISE	RESTES
Investissement			
déficit 2021		-2 598 410,10	
Dépenses	10 346 478,82	4 078 037,24	1 868 766,44
Recettes	10 346 478,82	6 555 862,90	887 367,27
Solde investissement		-120 584,44	
Fonctionnement			
Excédent 2021		2 504 651,17	
Dépenses	16 392 998,17	12 207 224,62	
Recettes	16 392 998,17	14 216 579,61	
solde Fonctionnement		4 514 006,16	
solde sur RAR			-981 399,17
EXCEDENT GLOBAL		4 393 421,72	
RESULTAT NET			3 412 022,55

L'excédent net prévisionnel (à confirmer par le CA 2022) viendra alimenter les recettes de fonctionnement du budget 2023. Ce dernier est en hausse par rapport à l'exercice 2021 (2504 k) ce en raison de la réalisation plus importante de différentes recettes en investissement.

Les principales dépenses en investissement sont les suivantes :

- **Salle des fêtes : 992 k**
- **Ecole P Neruda : 180 K. Concours**
- **Réhabilitation espace jeunes : 68 k**
- **Reprise structure façades du gymnase : 78 k.**
- **LED salle des sports : 28 K**
- **Toit vaux et Monmousseau : 247K**
- **Sanitaires J Jaurès : 111 K**
- **Voiries : 185 k : chemin des bœufs et divers**
- **Enfouissement Libération : 494 k**
- **Aménagement berges de l'Oise : 27 K**
- **ADAP écoles : 210 K**
- **Acquisition terrain dit Carrara : 207 K**
- **Numérique dans les écoles : 61 K**
- **Mobiliers maison de santé : 20K**
- **Emprunt : 436 k**

A) Une année encore sous tension économique avec la perspective d'une croissance moindre

Les perspectives économiques en France, en Europe et comme dans le reste du monde restent conditionnées à l'évolution de la crise ukrainienne et de ses impacts nombreux et notamment ceux sur le coût des fluides et autres matières premières et donc sur les projets d'investissement. En 2022 la répercussion directe de cette inflation est constatée notamment sur le projet de la salle des fêtes et sur les surcoûts divers. En conséquence les projets inscrits sur le budget 2023 ont été définis avec des surcoûts tels qu'ils peuvent être esquissés par les indices du bâtiment : école Néruda, toiture école, ravalement gymnase...

B) Une loi de finances pour 2023 qui oscille entre maîtrise et soutien des dépenses des finances des collectivités

Les communes qui ont un budget supérieur à 40 millions d'euros, se verront contraintes de ne pas faire progresser leurs dépenses au-delà de 0,5 % par an. Méry n'est donc pas concerné par ce « pacte ». Un nouveau filet de sécurité pourrait être défini dans la suite de celui de 2022. Ce dernier n'a pu profiter à Méry. Un soutien à l'investissement est pérennisé autour d'une DSIL à 570 millions et un fonds vert à 1.5 milliards. Le FCTVA reste stable.

Les dotations de fonctionnement définies dans le cadre de la Loi de Finances 2023 seront globalement stables notamment concernant Méry sur Oise (Dotation forfaitaire, DSR ou DSU, DNP...). Le potentiel financier en hausse de Méry peut de nouveau avoir un impact sur le fonds de solidarité de la région ; en conséquence son niveau a été défini à 600 k contre 645 k en résultat 2022.

II-2 Le cadrage : maîtriser les dépenses de fonctionnement afin de financer des dépenses d'investissement et anticiper 2024

Le maintien d'une politique d'investissement ambitieuse implique, dans un contexte économique incertain pouvant peser sur la dynamique des ressources, que la progression des dépenses de fonctionnement de la collectivité soit maîtrisée.

Après intégration des dépenses dites contraintes (dépenses obligatoires, dépenses soumises à l'inflation – énergie, assurances, fournitures, denrées...), les prévisions des directions ont été élaborées sur la base d'un maintien en volume des enveloppes 2022 sauf exceptions notables pour les dépenses de fluides : + 200 K sur le gaz et maintien de l'électricité à + 200 K par rapport au budget 2021 et impact en année pleine de la hausse du point d'indice et du smic (+ 220K). Le résultat 2022 qui est consistant, permet de financer le virement à la section d'investissement et aussi de prévoir des dépenses imprévues nécessaires en temps de grande incertitude. Ce virement et les recettes liées aux subventions et cessions vont financer les grands projets suivants : l'école P Neruda qui verra son chantier démarrer dans le dernier trimestre 2023, la fin de la reconstruction de la salle des fêtes et le début du plan vélo et en fonction de son financement du deuxième gymnase. Les projets qui seraient

éligibles au contrat d'aménagement régional verraient leurs études se préciser sur 2023 ; il s'agit de l'extension du centre de loisirs maternel de Vaux et de l'aménagement des berges de l'Oise.

Il s'agit aussi d'anticiper les années 2024 et 2025 qui vont voir les grands projets impacter les budgets. En effet la problématique de l'année 2024 où les recettes ne seront pas en phase avec les dépenses, ce en raison du pic du projet de l'école P Néruda à 7.6 M €, doit se prévoir. En conséquence il convient sur 2023 d'être prudent et de définir des dépenses en imprévisions et d'optimiser les subventions auprès de nos partenaires.

Les recettes de Fonctionnement

En 2023 la taxe foncière (dernier impôt avec pouvoir de taux) devrait connaître une dynamique des bases avec l'arrivée des logements près de la gare et une revalorisation adossée à l'inflation constatée en novembre (7 % ?). Le produit attendu de cette revalorisation calculée à 6% à la date de rédaction du présent rapport serait de 325 k €.

Les droits de mutation (DMTO) devrait se stabiliser en 2022 à haut-niveau (+ 600k), après une année 2021 qui a déjà connu un bon niveau (610 k). Le marché immobilier pouvant être fluctuant, et en tenant compte de la limitation récente des conditions d'octroi de crédits aux particuliers par la Banque de France, une progression prudente des DMTO a été définie à 400 k €.

Conformément aux années précédentes, la dotation forfaitaire est prévue en stabilité pour 2023 (1014 k) ; il en est de même pour les autres dotations : DNP à 288 k et FDPTP à 100 k. La question de l'octroi soit de la DSU ou de la DSR dépendra du passage ou non au-delà des 10.000 habitants.

Les recettes des services devraient se stabiliser autour de 1000 k € à savoir le niveau de « croisière » avant Covid ». Les recettes sont plus fortes depuis la rentrée 2022 ce en raison d'une meilleure fréquentation de la restauration scolaire, de la crèche et du centre de loisirs.

Le chapitre des dotations outre ses grands composants (DGF, DSU, DNP...) inclut également 860 K M€ de versement de la CAF au titre du financement de la petite enfance et de l'enfance (CEJ et PSU- PSO).

Le compte 75 inclut dans les 397 k € le bail du château et quelques loyers dont ceux de la maison de santé.

B) La maîtrise des dépenses de Fonctionnement.

L'un des principaux enjeux pour respecter la trajectoire financière réside dans la maîtrise de la masse salariale. Une partie spécifique de ces orientations budgétaires lui est consacrée.

Les autres dépenses de fonctionnement, comme les fournitures et prestations de services, seront contraintes ce d'autant que l'inflation impacte des secteurs importants ; ainsi les dépenses d'énergie vont passer de 753 K à 1000 k de budget à budget. Par ailleurs nombre de postes vont subir des effets inflateurs : fournitures administratives, assurances, papier, denrées alimentaires, révision des contrats, contributions obligatoires (smapp, Sdis)...En conséquence il a été nécessaire de revoir certains postes et de les proportionner au besoin d'équilibre. Cette gestion optimisée permet de

mettre en avant des projets du mandat tel le conseil Municipal des Jeunes, le troisième acte du Pass Méry, une saison culturelle en vitesse de croisière pré-covid.

La participation au Centre Communal d'Action Social s'affichera à 100 k €. L'exécution de ce budget n'est pas encore close mais un excédent de l'ordre de 35k est à prévoir.

L'objet central de la maîtrise des dépenses et de l'optimisation des recettes de Fonctionnement est de dégager chaque année un solde positif qui puisse couvrir les déficits d'investissement et au final aboutir à un résultat net qui abonde de façon assez importante l'exercice à venir. Le montant minimal du résultat net conseillé pour Méry est de 1200 k € soit deux mois de salaire.

C) Des investissements attendus en augmentation afin de mener à bien les nombreuses opérations prévues.

- En 2023, quelques opérations emblématiques vont ainsi demander des inscriptions budgétaires significatives. Certaines opérations seront déclinées en autorisation de programme et crédits de paiement. Il s'agit des opérations les plus lourdes sur le plan financier et donc il s'agit de les programmer de façon pluri annuelle selon les contraintes techniques inhérentes à chaque dossier. Pour cet exercice budgétaire il s'agit des projets suivants :
 - La salle des fêtes : coût global : 2.2 M €. Subventions et FCTVA : 1.56 M €.
 - 2022 : 992 k en dépenses. 342 k en recettes (DSIL, CD 95 et FCTVA).
 - 2023 : D = 1173 k. R= 876 k (DSIL, FCTVA et CD95).
 - 2024 : R = 342 k (FCTVA et DSIL)
 - P Neruda : coût global révisé et à revoir en février : 12.2 M €. Recettes : 9 .95M €
 - 2022 : 236,000 en dépenses .220 k en recettes. DSIL 2017 reconduite sur 2022+PUP.
 - 2023 : D = 3.075 k. R= 3,011 k (dsil, pup, vente foncier, subvention CD et FCTVA).
 - 2024 : D = 7.662 k. R= 2.256 k (dsil, subvention CD et FCTVA).
 - 2025 : D = 1.255 k. R =4.731 k (Foncier, subventions, FCTVA pup)
 - 2026 : R = 206 k (FCTVA).
 - Gymnase : 2023- 100 K. Concours et début M œuvre. A décliner plus précisément après le concours

D'autres projets seront également mis en chantier et /ou en études :

- Définition du CAR 2 autour des projets du centre de loisirs de Vaux et de l'aménagement des berges de l'Oise. Phase études : 85 et 80 k.

La section d'investissement comprendra également par secteur d'interventions les projets qui

- Entretien du Patrimoine Scolaire : 642 K €.
 - Toit de l'école Monmousseau maternelle : 200 k €.
 - Rénovation des Offices : 20K €.
 - Ecole de Vaux : alarme incendie : 17 k€.
 - Phase 2 de remplacement des lampes Led. 20k.
 - Zones de rafraîchissement écoles Vaux et Monmousseau : 50k
 - Corrections acoustiques dans les écoles phase 1.

- Autres bâtiments : 818 k €.
 - Crèche Luciole : 403 K €.
 - Suite ADAP dans les bâtiments : 80 k : mairie, ex foyer des anciens, anciennes écuries....
 - Façades du Gymnase : 117 k €. Il s'agit de restaurer les façades pour protéger le bâtiment.
 - Rénovation du service urbanisme : 86 K €.
 - Fenêtres du CTM : 30 K €. Fenêtres poreuses.
 - Eglise : 50k. Tire- forts, vitraux et éclairage.
 - Chaufferies : 54 k €.

- Voiries- éclairage : 697 k € :
 - Led stade J Brestel : 44 K €.
 - Remplacements des candélabres défectueux : 40 k €.
 - Réfection rue Pasteur : 307 k.
 - Réfection rue Copin : 55 k
 - Enfouissement réseaux rue des écoles : 206k

- Environnement : 508 k :
 - Aménagement des abords du CTM : 212 k
 - Etudes plan vélo : 50k
 - Etude berges de l'Oise : 80 k
 - Cimetière : mur et square : 58 k
 - Réfection terrain B Gambier : 23 k

- Urbanisme : 161 k € :
 - PLU : 105 K €.
 - Acquisition de terrains : 56 K €.

- Matériels divers :
 - Mobiliers divers : 45 K €.
 - Matériels Luciole, médiathèque et Micro folies : 15K €.
 - Mobiliers des écoles et ALSH : 43 k €.
 - Cimetière et élections : 10 k €.
 - Matériels CTM : 15k (dont 11 k groupe électrogène)
 - Véhicules : 104 k : remplacement camion volé et véhicule propreté.

Informatique : 115 K € :

- Logiciels 6 k € : médiathèque.
- Ecoles : 15 K €.
- Câblages : 40 k
- GFU : 30k.

III- Orientations en matière de Ressources Humaines

La masse salariale de Méry-sur-Oise est projetée à 7 200 k € au titre de l'exercice 2023, soit une augmentation de + de 265 k € par rapport au BP 2022 à 6 935 k €.

La progression par rapport au budget 2022 est essentiellement liée aux directives gouvernementales qui influent sur le rythme d'évolution :

- **L'augmentation du point d'indice au 1^{er} juillet 2022 : +200 k**
- **Une deuxième augmentation du SMIC au 1^{er} août : + 60 k €**

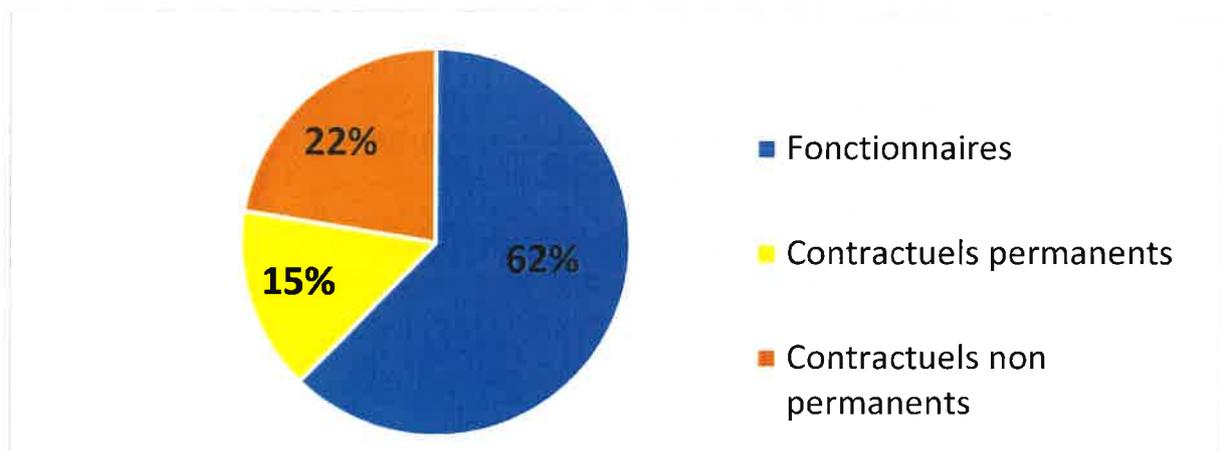
Enfin, au-delà des recrutements à opérer (urbanisme, ST, police, éducation...), des recrutements temporaires seront prévus afin de permettre l'ouverture et le fonctionnement des écoles dans le cadre de l'application du protocole sanitaire maintenu en milieu scolaire mais aussi aux services techniques (maçons peintres) pour venir en appui sur des chantiers d'urgence.

La prospective budgétaire de la masse salariale proposée pour 2023 intègre l'ensemble de ces facteurs d'évolution et besoins nouveaux tout en poursuivant la dynamique de maîtrise de la masse salariale déjà engagée (réorganisation, mutualisation, priorisation des besoins et des demandes de remplacement, rééquilibrage de postes, encouragement à la mobilité interne, offre de formation renforcée pour accompagner l'évolution de certains métiers...)

Les effectifs

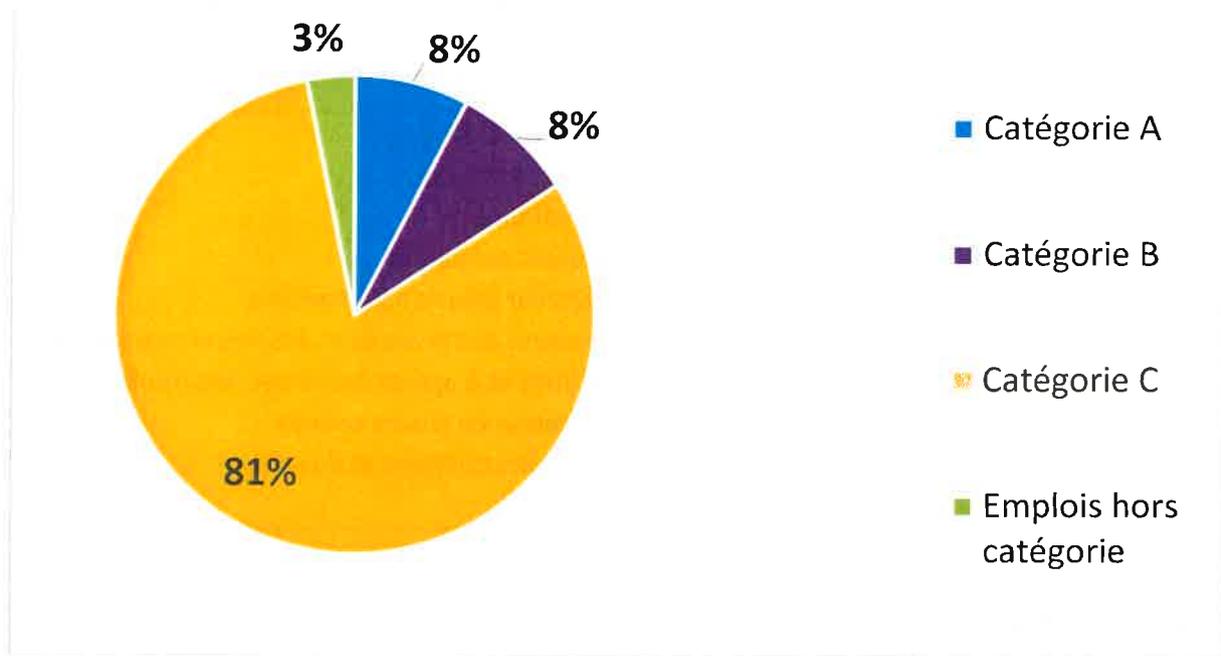
Au 31 décembre 2021 : 183 agents ont été employés et rémunérés par la collectivité :

- 114 fonctionnaires
- 28 contractuels permanents
- 41 contractuels non permanents



Soit une répartition par catégorie hiérarchique :

- 14 agents de catégorie A
- 15 agents de catégorie B
- 148 agents de catégorie C
- 6 agents emploi hors catégorie (assistantes maternelles et collaborateur de cabinet)



En moyenne, les agents de la collectivité ont 44 ans.

Age moyen des agents permanents	
Fonctionnaires	48
Contractuels permanents	37
Ensemble des permanents	46
Age moyen des agents non permanents	
Contractuels non permanent	36

Depuis 2012, la Ville s'est engagée dans une démarche de déprécarisation notamment sur le Pôle Education Enfance et Jeunesse – P2EJ. Il devenait nécessaire de se pencher sur les filières animation, technique et médico-sociale. Cette démarche vise à réduire la précarité et à obtenir un déroulement de carrière pour chaque agent.

En effet, la Ville propose aux agents, des contrats à durée déterminée et à temps complet. Par la suite ils ont la possibilité d'intégrer la fonction publique en obtenant le statut de fonctionnaire.

11 agents ont été stagiaires ou titularisés et 6 agents ont été mis en CDD, depuis 2012.

La ville de Méry sur Oise maintient son engagement en matière de déroulement de carrière des agents.

Ainsi, depuis 2019, 26 agents ont bénéficié d'un avancement de grade, 1 agent d'une promotion interne.

Ces efforts ne peuvent être le fruit que d'un travail collaboratif avec l'ensemble des directions. En effet, la fonction RH constitue un socle fondateur en termes de valeurs qui doit être partagé, l'objectif commun de maîtrise de la masse salariale, ne peut être le résultat que d'un travail co-construit.

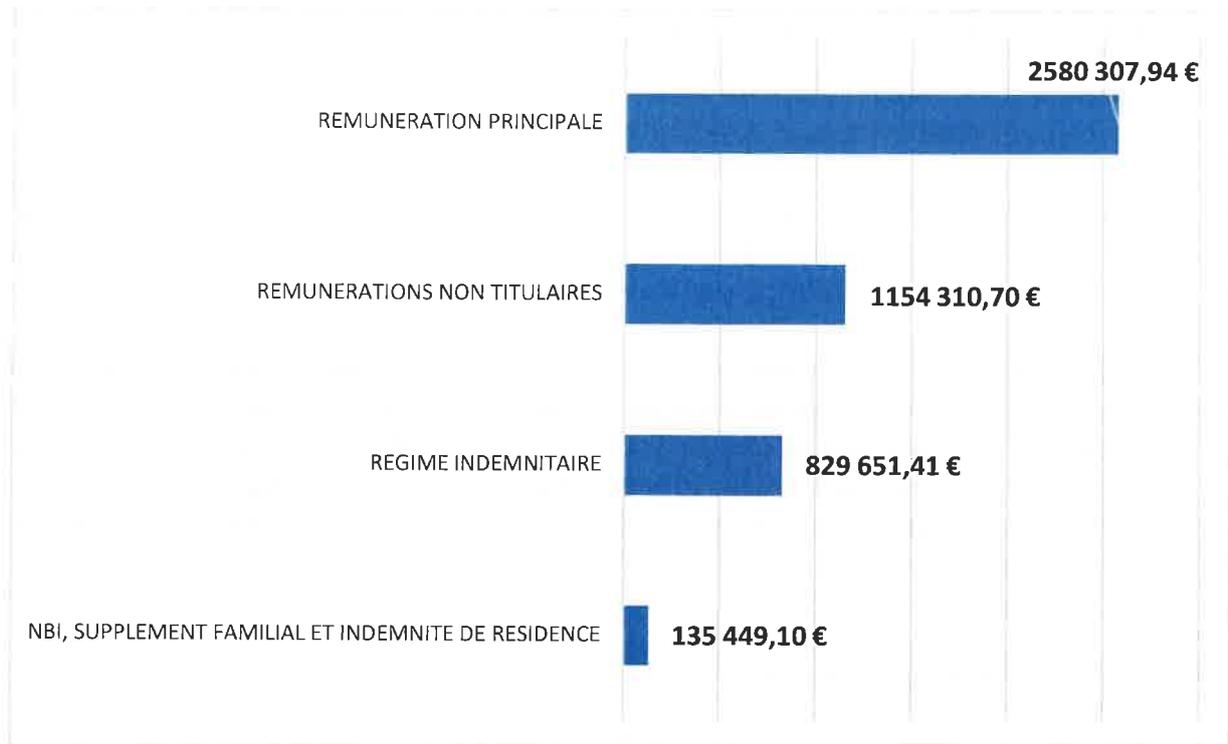
En 2023, la projection des besoins en recrutement portera sur les profils suivants :

	2023
Projection des arrivées	2 policiers municipaux 1 médiateur culturel 1 animateur CMJ 1 référent animation 1 directeur adjoint à l'urbanisme 1 directeur des finances et des moyens généraux 2 peintres et 2 agents événementiels (renfort) 1 Educateur de jeunes enfants 1 secrétaire du Maire et du cabinet 2 ATSEM

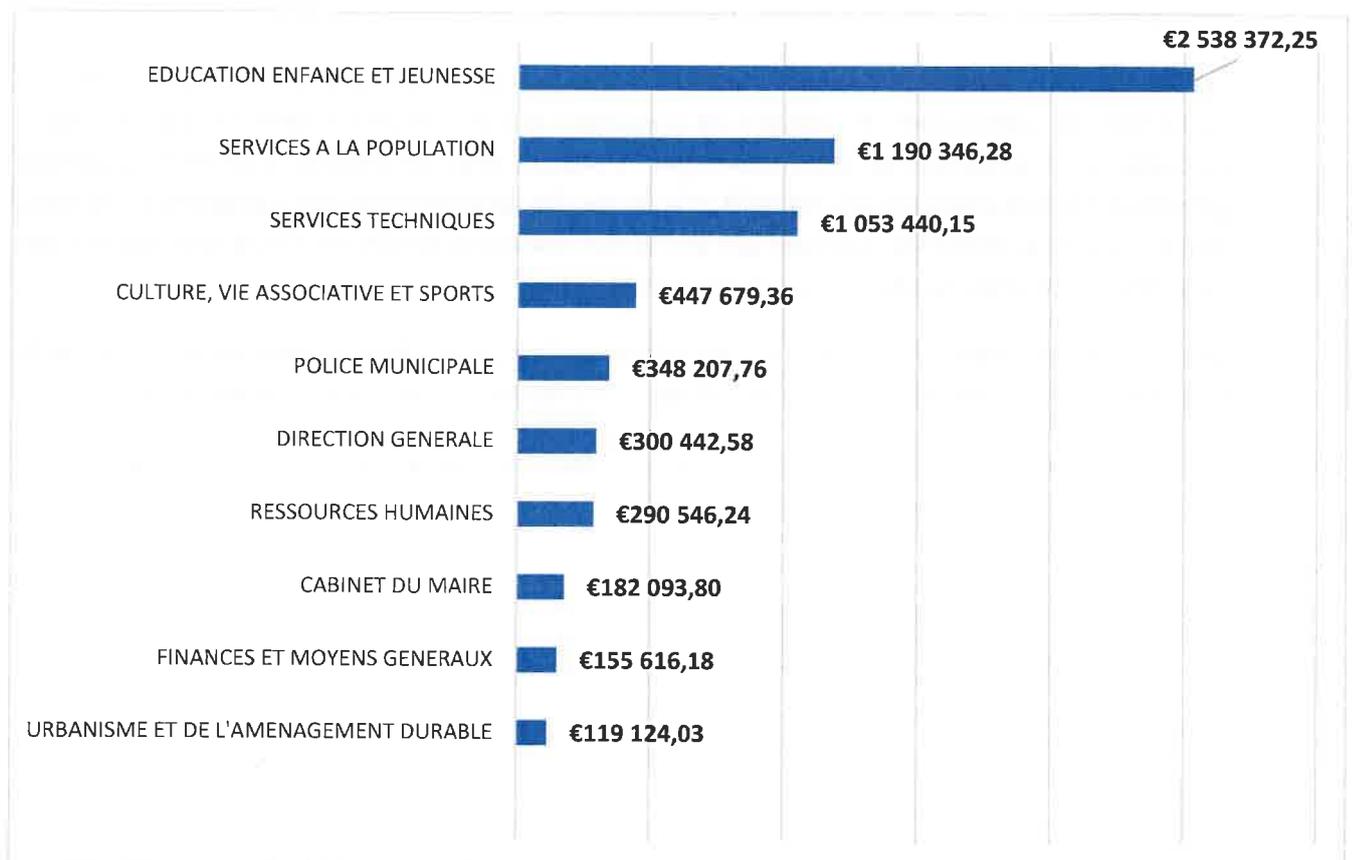
Les dépenses de personnel

Les dépenses en fonctionnement sur le chapitre 012 :





Les dépenses par direction :



Les principaux avantages en nature accordés sont :

- ceux relatifs aux repas fournis aux agents assurant la surveillance des enfants lors de la prise des repas dans les établissements scolaires.
- les avantages en nature logements : en 2022, deux agents bénéficient d'un logement de fonction attribué par nécessité absolue de service faisant l'objet d'une déclaration d'un avantage en nature. (Gardiennes des écoles Jaurès et Monmousseau).
- les avantages en nature véhicules : sont concernés les véhicules attribués par nécessité absolue de service aux agents occupant un emploi fonctionnel de directeur général des services d'une commune de plus de 5 000 habitants ou de directeur général adjoint des services d'une commune de plus de 80 000 habitants ou un emploi de collaborateur de cabinet (seul un emploi au sein du cabinet du maire peut ouvrir droit à cet avantage). En 2022, un véhicule est attribué au DGS.

La durée effective du temps de travail :

Par délibération exécutoire en date du 14 avril 2022, la durée annuelle du temps de travail des agents à temps complet est à 1607 heures effectives.

Prévoyance :

La Ville de Méry-sur-Oise a souhaité mettre en place au profit des agents de la commune, une convention de participation en matière de protection sociale complémentaire et, dans ce cadre, participer au financement de cette couverture. L'objectif était de disposer d'un contrat attractif garantissant sur plusieurs années, les tarifs et le niveau des garanties proposés aux agents actifs. Ainsi, tous les agents permanents, quel que soit leur statut, pouvaient bénéficier, s'ils le souhaitaient, des garanties optionnelles facultatives sur le volet prévoyance.

Le contrat a donc débuté au 1er janvier 2021 auprès de l'assureur SOFAXIS. Après un an de contrat, le bilan est le suivant : 90 adhérents sur les 141 agents permanents soit plus de 63% des agents.

Il est à noter que la commune de Méry-sur-Oise participe à hauteur de 10€ par mois pour chaque agent soit une dépense totale de 11 k € pour l'année 2022.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Annuités	1 435 211	1 502 869	1 473 581	1 159 117	1 172 304	1 180 456	1 181 878
Evolution n-1 (en %)		4,71%	-1,95%	-21,34%	1,14%	0,70%	0,12%
Capital en euro	615 395	679 596	663 493	364 933	391 032	417 818	435 323
Intérêts en euro	819 817	823 273	810 088	794 184	781 273	762 637	746 555

Au 31 décembre 2021, le capital restant dû (stock de dette) sera de 15 096 489,64 €.

Ce dernier est constitué de 5 lignes de prêt :

Nature des contrats :

Nature : numéro de contrat	Organisme prêteur	Date de signature	Date d'émission	Nominal	Durée résiduelle (en années)
				17 833 610,62	
22 / A751113P	Caisse Epargne IdF Nord	23/09/2011	29/12/2011	11 533 610,62	24,99
24 / 1213343	Caisse Dépôts et Consignation	01/02/2012	30/03/2012	800 000,00	5,33
25 / A751213Y	Caisse Epargne IdF Nord	11/09/2012	25/07/2013	2 000 000,00	6,57
26 / 00 0027 104 92 P	Crédit Foncier de France	23/12/2013	31/10/2014	2 500 000,00	22,83
27 / 38993	Caisse Dépôts et Consignation	31/07/2015	01/12/2015	1 000 000,00	14,84

Caractéristiques des contrats :

Nature : numéro de contrat	Capital restant dû au 31/12/2021	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice	
		Type de taux	Index	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget	Capital	Charges d'intérêt
	15 096 489,64				417 818,46	762 637,27
22 / A751113P	10 807 502,08	F		5,38	130 769,50	596 652,33
24 / 1213343	293 333,46	V	EURIBOR03M	1,44	53 333,32	4 777,95
25 / A751213Y	1 062 890,19	F		3,78	131 846,87	44 546,29
26 / 00 0027 104 92 P	2 182 763,91	F		4,67	51 868,77	104 892,16
27 / 38993	750 000,00	V	LIVRET A	1,50	50 000,00	11 768,54

La Charte de bonne conduite (charte Gissler) propose de classer les emprunts en fonction de deux critères :

- L'indice sous-jacent servant au calcul de la formule ; classement de 1 (risque faible) à 5 (risque élevé) ;
- La structure de la formule de calcul ; classement de A (risque faible) à E (risque élevé).

Structures / Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	5 produits	0 produit	0 produit	0 produit	0 produit	0 produit
	15 096 489,64 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	0 produit	0 produit	0 produit	0 produit	0 produit	0 produit
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(C) Option d'échange (swaption)	0 produit	0 produit	0 produit	0 produit	0 produit	0 produit
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	0 produit	0 produit	0 produit	0 produit	0 produit	0 produit
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	0 produit	0 produit	0 produit	0 produit	0 produit	0 produit
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(F) Autres types de structure	0 produit	0 produit	0 produit	0 produit	0 produit	0 produit
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Bref historique :

En 2011, la ville a négocié un réaménagement global de sa dette pour écarter tout risque de « dérapage » liés aux emprunts structurés préalablement souscrits en 2009 pour un capital initial de 4 885 080 €, refinancé à hauteur de 4 658 122 €.

Ce réaménagement inclut également les emprunts souscrits :

- en 2004 pour 600 000 € refinancé à hauteur de 315 136 €
- en 2010 pour 1 300 000 € refinancé à hauteur de la totalité souscrite
- en 2010 pour 1 800 000 € refinancé à hauteur de 1 714 721 €
- en 2009 pour 1 200 000 € refinancé à hauteur de 1 146 090 €
- en 2008 pour 1 500 000 € refinancé à hauteur de 1 399 537 €

Les autres contrats ont été souscrits entre 2012 et 2015 pour satisfaire aux besoins de financement de la section d'investissement.

Part de chaque emprunt dans le stock de dette :

		Capital restant dû au 31/12/2021	en % du capital restant dû
22 / A751113P	Caisse Epargne IdF Nord	10 807 502,08	71,59%
24 / 1213343	Caisse Dépôts et Consignation	293 333,46	1,94%
25 / A751213Y	Caisse Epargne IdF Nord	1 062 890,19	7,04%
26 / 00 0027 104 92 P	Crédit Foncier de France	2 182 763,91	14,46%
27 / 38993	Caisse Dépôts et Consignation	750 000,00	4,97%

AMORTISSEMENT DE LA DETTE